

**Association Régionale pour l'Action Sociale  
Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)**

Comptes de fonctionnement - 2017 -		
Compte	Désignation	Commentaires
<b>71000</b>	<b>Revenu d'insertion (RI)</b>	
71000.3011.00	Traitements	Il était prévu 907 dossiers, en réalité la moyenne annuelle pour 2017 est de 895 dossiers. Les effectifs ont été contenus (35.55 EPT contre 35.30 prévus au budget)
71000.3012.00	Traitements du personnel exceptionnel	Contrairement à 2016, il a été fait appel qu'à une seule personne en contrat CDD
71000.3030.00	Cotisations AVS - AC	En fonction de la masse salariale (cf. 3001.00 + 3011.00 + 3012.00)
71000.3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	Le montant intègre la recapitalisation de 3%, la baisse s'explique par le fait que les salaires pour les postes CDD sont soumis au plan minimum LPP
71000.3050.00	Assurances de personnes	En fonction de la masse salariale (cf.3001.00 + 3011.00 + 3012.00) En augmentation suite changement assureur et donc avec de nouvelles conditions de contrat
71000.3061.00	Indemnités utilisation véhicules privés	Déplacements des assistants sociaux en relation avec les objectifs cantonaux de suivis et d'intégration des bénéficiaires
71000.3091.00	Formation continue	Une formation "prévention de la violence" a été dispensée à tous les collaborateurs de l'ARASMAC suite à un audit de sécurité, celle-ci n'était pas inscrite au budget
71000.3102.00	Annonces, journaux, documentation	Renouvellement du forfait d'annonces pour publication d'offres d'emploi
71000.3111.01	Equipement informatique du service	Suite à la migration du réseau informatique pour les AAS et au surcroît de travail pour le service informatique, les changements de postes prévus en 2017 ne seront réalisés que dans le courant de l'année 2018
71000.3141.00	Entretien des locaux	Des nettoyages supplémentaires ont été réalisés dans plusieurs bureaux (shampoing moquettes), prestations non prévues dans le contrat de base
71000.3151.00	Entretien mobilier, machines	Interventions sur notre machine à affranchir (Antenne de Cossonay)
71000.3181.00	Affranchissements postaux	On enregistre une augmentation des envois de courriers aux bénéficiaires des prestations
71000.3182.00	Téléphones (y c. liaison CTI)	Réduction des coûts de téléphonie suite au passage à la technologie de téléphonie voie IP
71000.3183.00	Frais bancaires	Facturation de frais par la BCV suite à la politique des inérêts négatifs
71000.3185.00	Honoraires et prestations de services	Dépenses d'honoraires en augmentation du fait : * Financement de CHF 29'300.- aux AAS pour l'opération annuelle de changement d'assurance LAMal pour 2017 (cf. 4515.00 pour le financement du SPAS au CSR et cf. 71006.4390.00 pour AAS) * Installation et aménagements des bureaux du CSR * Audit de sécurité pour le CSR
71000.3313.00	Amortissement mobilier	Achat de nouveaux bureaux pour les administratifs et inscription de la dépense dans les investissements si supérieure à CHF 5'000.- selon directives de financement du SPAS (cf. 9146.00)
71000.3515.00	Excédent de produit à restituer au SPAS	Selon directives cantonales, et en cas d'excédent après les mises en réserve autorisées, l'excédent doit être rendu au SPAS
71000.3529.00	Frais logistiques fournis par la Commune de Morges	Montant compensé en partie par le financement de la DSI cf. 4525.09
71000.3809.00	Attribution à la réserve	Attribution pour CHF 36'495.40 à Fonds Informatique / cf. 9288.00
71000.4361.02	Remboursement de tiers	Financement HES pour la formation des stagiaires assistants sociaux
71000.4390.00	Recettes diverses	Remboursement des dégâts causés dans notre réception de Couvaloup par un bénéficiaire. Paiement des frais de téléphones et copies du personnel
71000.4515.00	Subventions SPAS aux frais de fonctionnement RI (ASV / RMR)	Financement en baisse suite à une coupe financière du SPAS (CHF 251'400.-) malgré l'annonce d'un bouclage déficitaire en octobre
71000.4525.01	Participation des communes	Au budget il était prévu 70 cts/habitant, coût effectif 0.763902 cts arrondi à 70 cts/habitants. Soit un arrondi de CHF 5'168.30 (soit cts 0.06390242 / habitant) prélevé au Fonds "Financement des communes" cf. 9282.10
71000.4525.04	Part. du Conseil des régions RAS	Depuis 2017 ne transite plus par les comptes du CSR
71000.4525.09	Autres participations du SPAS	Participation de la DSI à l'équipement et la gestion informatique, cf. 3111.01 et 3529.00
71000.4809.00	Prélèvement à provision	Dont CHF 5'168.30 prélèvement à Fonds "Financement des communes" cf. 9282.10 pour arrondi de la participation des communes Dont CHF 80'779.31 prélèvement à Fonds de réserve "Attribution à égalisation" cf. 9282.17 Dont CHF 161'558.62 prélèvement à Fonds de réserve "Financement LASV/LOF" cf. 9282.09

**Association Régionale pour l'Action Sociale  
Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)**

Comptes de fonctionnement - 2017 -		
Compte	Désignation	Commentaires
<b>71002</b>	<b>Accueil familial de jour</b>	
71002.3011.00	Traitements	Le nombre d'EPT prévu au budget a été respecté (6.35 pour 6.40 au budget 2017), cependant on note une augmentation de la masse salariale du au fait du remplacement de la secrétaire de placement et du paiement de salaires à double pendant 2 mois
71002.3011.01	Traitements "Mamans de jour"	En fonction du nombre d'heures d'accueil soit 515'928 heures, pour mémoire 507'703 heures en 2016
71002.3012.00	Traitements du personnel exceptionnel	Heures payées pour l'archivage annuel par des étudiants
71002.3030.00	Cotisations AVS - AC	En fonction de la masse salariale (cf. 3001.00 + 3011.00 + 3011.01 + 3012.00)
71002.3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	En fonction de la masse salariale pour le personnel fixe, ainsi que pour quelques AMF dont le salaire annuel atteint le plafond LPP
71002.3050.00	Assurances de personnes	En fonction de la masse salariale (cf. 3001.00 + 3011.00 + 3011.01 + 3012.00)
71002.3066.00	Frais de subsistance - repas garde enfants AMF	En fonction du nombre d'heures d'accueil soit 515'928 heures, pour mémoire 507'703 heures en 2016
71002.3069.00	Indemnités, remboursements de frais	En fonction du nombre d'heures d'accueil soit 515'928 heures, pour mémoire 507'703 heures en 2016
71002.3091.00	Cours de formation et divers	Une session de cours Croix-Rouge a été programmée pour les AMF nouvellement nommées et un cours de refresh pour celles déjà en place
71002.3102.00	Annonces, journaux, documentation	Renouvellement du forfait d'annonces pour publications d'offres d'emploi
71002.3111.01	Achat matériel informatique	Suite à la migration du réseau informatique pour les AAS et au surcroît de travail pour le service informatique, les changements de postes prévus en 2017 ne seront réalisés que dans le courant de l'année 2018
71002.3161.00	Location locaux Charpentiers-Sud	Remboursement de frais de chauffage et de frais accessoires
71002.3182.00	Téléphones	Réduction des coûts de téléphonie suite au passage à la technologie de téléphonie voie IP
71002.3183.00	Frais bancaires	Facturation de frais par la BCV suite à la politique des intérêts négatifs
71002.3301.00	Pertes sur débiteurs divers	Défaut de paiement compensé par un prélèvement au compte cf. 4809.01
71002.3809.01	Attribution complémentaire à la provision pour créances douteuses	Attribution à la provision cf. 9281.01 (selon calcul du taux de 5% à provisionner en rapport au montant des créances douteuses)
71002.3809.03	Attribution au fonds de réserve provision solde heures supp. et vacances	Pas d'augmentation du fonds, les soldes d'heures supplémentaire et vacances ont été compensés, nous procédons donc à un prélèvement au fonds pour ajustement, cf. 4809.00
71002.4359.00	Participation des parents	La participation des parents s'élève à 48 % (49.50 % en 2016, 47.40 % en 2015 et 45.42 % en 2014)
71002.4390.00	Recettes diverses	Paiement des frais de téléphones et copies du personnel Versement de la caisse AVS aux employeurs d'une réduction pour participation aux frais administratifs
71002.4515.02	Participation FAJE, via AJEMA, salaires coordinatrices	Augmentation de la participation de la FAJE
71002.4515.03	Couverture de déficit AJEMA (réseau)	Baisse de la couverture de déficit via le réseau AJEMA en rapport aux recettes des parents cf. 4359.00 et à l'augmentation du financement de la FAJE cf. 4515.02
71002.4655.00	Honoraires gestion des structures	Rétrocession par l'AJEMA pour la gestion administrative par le réseau (contrats, facturation, contentieux...) de structures du réseau
71002.4809.00	Prélèvement à provision	CHF 11'290.43 pour l'ajustement de la provision pour le solde d'heures et vacances suite à la récupération par le personnel des heures et vacances, cf. 9282.19
71002.4809.01	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux	CHF 707.08 prélèvement à Fonds 9281.01 afin de compenser le poste "Pertes sur débiteurs", cf.3301.00

Comptes de fonctionnement - 2017 -		
Compte	Désignation	Commentaires
<b>71006</b>	<b>Agences d'assurances sociales</b>	
71006.3011.00	Traitements	Le nombre d'EPT est de 16.68 contre 16.58 EPT prévus au budget y compris l'activité du CRD (Centre Régional de Décisions délivrant les PC Familles) . Une absence pour longue maladie et une pour maternité ont été compensées par une augmentation du personnel en CDD, couvert par la perte de gain cf. 4361.00
71006.3012.00	Traitements du personnel exceptionnel	Deux engagements en CDD durant l'année
71006.3030.00	Cotisations AVS - AC	En fonction de la masse salariale (cf. 3001.00 + 3011.00 + 3012.00)
71006.3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	En fonction de la masse salariale (cf. 3001.00 + 3011.00 + 3012.00)
71006.3050.00	Assurances de personnes	En fonction de la masse salariale (cf. 3001.00 + 3011.00 + 3012.00)
71006.3061.00	Indemnités utilisation véhicules privés	Plusieurs formations initiales des agents en assurances sociales
71006.3102.00	Annonces, journaux, documentation	Renouvellement du forfait d'annonces pour publications d'offres d'emploi
71006.3111.00	Achats - locations de mobilier, machines et matériel	Divers aménagements de bureaux et de renouvellement de sièges collaborateurs
71006.3111.02	Achat de matériel informatique	Licences Microsoft et achat de postes téléphoniques
71006.3181.00	Affranchissements postaux	En lien avec l'activité du CRD
71006.3182.00	Téléphones (y c. liaison Sce Info)	Facturation des lignes réseau Swisscom vers le réseau de la Ville de Morges suite au raccordement informatique de nos AAS de Préverenges, St-Prex et Aubonne sur le même réseau.
71006.3183.00	Frais bancaires	Facturation de frais par la BCV suite à la politique des inérêts négatifs
71006.3185.00	Honoraires et prestations de services	Dépenses d'honoraires en augmentation du fait : * Audit de sécurité dans les agences * Installation et aménagements des bureaux * Mandat de juriste externe * Aménagement de bureaux
71006.3186.00	Assurances	Révision de l'inventaire mobilier
71006.3199.00	Frais divers	Fourniture de diverses plaques de signalisation relatives au CRD
71006.3529.00	Frais logistiques fournis par la Commune de Morges	Frais pour la maintenances des postes rattachés au réseau de la Ville de Morges
71006.3809.01	Attribution à la réserve pour fonds assistance juridique	Pas d'attribution au fonds assistance juridique au vu des dépenses de frais de juriste cf. 3185.00, les charges ne sont pas augmentées
71006.3809.02	Attribution au fonds de réserve provision solde heures supp. et vacances	Pas d'augmentation du fonds, les soldes d'heures supplémentaire et vacances ont été compensés, nous procédons donc à un prélèvement au fonds pour ajustement, cf. 4809.00
71006.4361.00	Indemnités et rétrocessions d'assurances	Indemnités reçues pour une absence pour longue maladie, cf. 3011.00
71006.4390.00	Recettes diverses	* Participation de la DSI à l'équipement et la gestion informatique, cf. 3111.01 et 3529.00 pour CHF 32'867.50 * Versement de la caisse AVS aux employeurs d'une réduction pour participation aux frais administratifs * Encaissement du RI pour CHF 29'300.- pour la gestion des dossiers LAMal * Facturation de la 2ème tranche pour la vente de la fibre optique Av. de Lonay 2
71006.4525.00	Participation des communes	Au budget il était prévu CHF 24.80/habitant, coût effectif CHF 24.8575 arrondi à CHF 24.80/habitants. Soit un arrondi de CHF 4658.08 (soit cts 0.05759400 / habitant) prélevé au Fonds "Réserve AAS" cf.9282.08. Pour mémoire en 2016 participation par habitant = CHF 24.-
71006.4809.00	Prélèvement à provision	Dont CHF 4'653.13 prélèvement à Fonds "Réserve AAS" cf. 9282.08 pour arrondi de la participation des communes CHF 31'445.79 pour l'ajustement de la provision pour le solde d'heures et vacances suite à la récupération par le personnel des heures et vacances, cf. 9282.19

Comptes de fonctionnement - 2017 -		
Compte	Désignation	Commentaires
<b>71007</b>	<b>Réseau AJEMA</b>	
71007.3011.00	Traitements	Paiement heures et vacances non prises lors du départ à la retraite de l'adjointe du secteur. Montant compensé par prélèvement à provision (cf. 4809.00)
71007.3012.00	Traitements du personnel exceptionnel	Heures payées pour l'archivage annuel par des étudiants
71007.3030.00	Cotisations AVS - AC	En fonction de la masse salariale (cf. 3001.00 + 3011.00 + 3012.00)
71007.3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	En fonction de la masse salariale (cf. 3001.00 + 3011.00 + 3012.00)
71007.3050.00	Assurances de personnes	En fonction de la masse salariale (cf. 3001.00 + 3011.00 + 3012.00) En augmentation suite changement assureur et donc avec nouvelles conditions de contrat
71007.3102.00	Annonces, journaux, documentation	Renouvellement du forfait d'annonces pour publications d'offres d'emploi. Egalement financement de l'annonce passée pour le recrutement de la nouvelle adjointe du secteur
71007.3111.01	Achat matériel informatique	Suite à la migration du réseau informatique pour les AAS et au surcroît de travail pour le service informatique, les changements de postes prévus en 2017 ne seront réalisés que dans le courant de l'année 2018
71007.3141.00	Entretien des locaux	Coûts supplémentaires pour l'entretien des locaux
71007.3181.00	Affranchissements postaux	Le nombre de contrats est en augmentation en rapport à la gestion par l'AJEMA des contrats de 4 structures du réseau
71007.3183.00	Frais bancaires	Facturation de frais par la BCV suite à la politique des inérêts négatifs
71007.3185.00	Honoraires et prestations de services	Rétrocession à l'AFJ (cf. 71002.4655.00) pour la gestion administrative (contrats, facturation, contentieux...) de structures du réseau. Mandat auprès d'une entreprise de recrutement, divers frais d'avocat et conseils juridiques.
71007.3515.00	Rétrocession FAJE aux structures d'accueil du réseau AJEMA	La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a modifié suite à l'acceptation RIE III cantonale, les modalités de subventionnement à l'accueil familial de jour par une hausse substantielle de leur participation
71007.3525.01	Subventionnement par les communes aux structures d'accueil du réseau AJEMA y compris l' AFJ	Ajustement du subventionnement en fonction des comptes des structures (cf.3515.00)
71007.4390.00	Recettes diverses	Paiement des frais de téléphones et copies du personnel Versement de la caisse AVS aux employeurs d'une réduction pour participation aux frais administratifs
71007.4515.00	Participation FAJE	La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a modifié suite à l'acceptation RIE III cantonale, les modalités de subventionnement à l'accueil familial de jour par une hausse substantielle de leur participation
71007.4525.00	Participation des communes	Ajustement de la participation des communes en fonction des coûts annuels du réseau
71007.4809.00	Prélèvement à provision	Ajustement de la provision pour le solde d'heures et vacances, cf. 9282.19